

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE SANGARE IBRAHIMA ET FRERES » en abrégé « 2SIF »

Siège Abidjan Yopougon Andokoi non loin de la
résidence de Mangou ., Lot 1/3, Ilot 1

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01/03/2024 et enregistrés au CEPICI le 07/03/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE SANGARE IBRAHIMA ET
FRERES » en abrégé « 2SIF »

Objet : - Transport de biens et de personnes ;
- Achat et vente de pièces détachées ;
- Soudures ;
- Divers.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée-
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Yopougon Andokoi non loin de la
résidence de Mangou ., Lot 1/3, Ilot 1

Dirigeant(s) M SANGARE IBRAHIMA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-02798 du 11/04/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°16524/GTCA/RC/2024 du 11/04/2024

